

État-civil

Il nous a quittés

**Cédric Lambin**

le 01/02/2022

Rappels

Les frites tous les lundis soir à partir de 18h Place des Fêtes. Au Petit Marché de Diane : tous les lundis soir en même temps que les frites.

Humour

**Perles de l'administration française :**

« Si vous n'êtes pas né(e) le jour de votre naissance, merci de nous l'indiquer dans la case des remarques page 3 »

Collecte des déchets

Vous avez été informés par la CCRV des changements pour la collecte des déchets ménagers. Pour tous renseignements vous pouvez contacter par mail :

**mesdechets@retzenvalois.fr**

Par téléphone : **03 23 55 99 00.**

Vous avez des questions : Rendez-vous sur le site de la CCRV : [www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr)  
Rubrique Vie pratique / Déchets / Tarification Eco Responsable.

Recherche dons

Amis jardiniers, de la nature ou toutes personnes disposant d'un peu de temps et d'envie. Nous avons besoin pour égayer notre commune de quelques petits plants de fleurs alors si vous faites vos propres semis, pouvez-vous en faire un ou deux en plus pour notre village.

Merci.

Nous sommes toujours à la recherche de bottes, d'échelles, de portes etc.

Au conseil municipal

**TRAVAUX DE VOS ÉLUS**  
Pour assister au Conseil merci de suivre la situation sanitaire en vigueur au moment de la réunion.

CHEMIN COMESTIBLE

Une demande a été faite par

l'Association Vie pour envisager un chemin comestible sur le chemin communal entre les parcelles C 88 (propriété de l'ONF) et le chemin communal bordant les parcelles C 254 et C 237 (agricoles).

Un rendez-vous entre l'Association Vie représenté par Mr Nicolas MAZY, le responsable de l'ONF ainsi que Monsieur le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint a été organisé afin d'expliquer les attentes de l'Association Vie et de la Mairie.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE** l'Association Vie à créer un chemin comestible entre les parcelles C 88, C 254 et C 237 et à l'entretenir. L'accord est valable jusqu'au 31/12/2022. Un point sera fait à cette date avec l'Association.

LE FONDS GAILLARD

Il est prévu de faire une coupe sanitaire et jardinatoire de 45 frênes sur les parcelles C 328 et C 329. Après les explications de Monsieur le Maire, le Conseil va passer au vote.

Le vote va se faire à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Pour 13 voix

Contre 1 voix

Nul 1

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 nul, ACCEPTE** la coupe de 45 frênes sur les parcelles C328 et C 329.

GESTION DES PARCELLES C319 ET 1125

Suite au rapport établi par l'Association Vie concernant la gestion des parcelles C319 et C1125, Monsieur le Maire demande au Conseil s'il accepte que celle-ci s'occupe de la gestion sous le contrôle de la Mairie jusqu'au 31/12/2022. Un point sera fait à cette date avec l'Association.

Le Conseil municipal prend part au vote qui se fera à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Pour 14 voix

Contre 1 voix

**Le Conseil municipal, après en**

**avoir délibéré, à 14 voix pour, 1 voix contre, ACCEPTE** de laisser la gestion des parcelles C319 et C1125, sous le contrôle de la Mairie, par l'Association Vie jusqu'au 31/12/2022. Un point sera fait à cette date avec l'Association.

USEDA – FOURNITURE ET POSE DE 3 PRISES ILLUMINATION

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA : Fourniture et pose de 3 prises illumination  
Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 1 042,87 €HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 625,72 €HT ? Et se répartit comme suit :

Montant des travaux 1042.87€

Participation USEDAD 417.15€

Contribution commune 625.72€  
La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE

• D'inscrire cette opération sur son budget 2022

• S'engage à verser à l'USEDAD, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDAD et des travaux réalisés.

En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDAD.

ELECTION REPRESENTANT SUPPLEANT SAGEBA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au SAGEBA.

Il convient de désigner deux délégués (1 Titulaire et 1 Suppléant) de secteur dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers municipaux nouvellement élus.

Le Maire représentant la CCRV,

ne peut pas être titulaire SAGEBA pour la commune.

Le choix se porte :

Titulaire :

Madame PEIX Ludmilla

Suppléant :

Madame Sabine RICBOURG

VENTE PART SOCIALES

Nous avons des parts sociales à la banque Crédit Agricole Nord Est d'un montant de 400 €. Les intérêts reviennent à 7,44 € annuellement.

Monsieur le Maire demande s'il faut garder ou racheter les parts sociales.

**Après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal DECIDE** de garder les parts sociales.

REMBOURSEMENT MME JOLY

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Madame Jolly

a payé un abonnement compteur eau qui ne lui appartenait pas du 2<sup>ème</sup> semestre 2017 jusqu'en 2020.

La Mairie va rembourser la somme de 217,37 € correspondant à ses factures de 2017 à 2019.

Le SESV va rembourser l'abonnement du compteur d'eau sur les factures depuis que celle-ci a repris la compétence eau (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal**

**ACCEPTE** de rembourser la somme de 217,37 € à Mme Jolly.

QUESTIONS DIVERSES

City Stade : Des devis sont demandés afin de sécuriser le City Stade. Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 19h20.

**Ensemble, soyons magiques !** > 18, 19 et 20 mars participez au nettoyage de la Nature !

Hauts-de-France PROPRES #hdfpropres

Office National des Forêts, RETZ EN VALOIS, FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CHASSEURS, Région Hauts-de-France

Hauts-de-France propres 2022

Vu sur Facebook\*

la vie du village d'haramont 🤗

© Groupe Public · 111 membres

Les ateliers pain de la Fontaine Pareuse

« Salut Caro, Salut Marina, salut à tous et à toutes.

Nous avons, avec Benoit et Murielle redéfini le fonctionnement des ateliers pain.

Pour moi il s'agit de la fin de notre activité telle qu'elle a été connue jusqu'à maintenant.

Alors je tiens à remercier toutes les personnes qui nous ont suivi jusque-là et leur dire que ça a été une bien chouette aventure. Un très grand merci, sincèrement.

Alors pourquoi ça change ?

Et bien nous avons observé deux tendances, l'une est la raréfaction des commandes de pain et de légumes et l'autre est l'organisation et l'attente (ou la déception) des gens qui font que notre initiative ressemble parfois trop à une commercialisation classique. Du coup la Fontaine Pareuse met en dormance son maraîchage et "les amis de la mie" redéfinissent les ateliers pain paysan.

Alors, qu'est ce qui change ?

Et bien pas tant de choses finalement, nous réaffirmons juste notre orientation et re-fixons de nouvelles règles.

Notre façon de faire ressemblait parfois trop à une commercialisation, nous étions crispés quand les pains n'étaient pas conformes aux attentes, nous ressentions un écart entre notre façon de faire et la façon dont elle est perçue. Nous voulons nous recentrer sur un fonctionnement de plus en plus participatif, familial, autogéré enfin, libre quoi !

-Alors, nous réaffirmons qu'il s'agit d'un projet collectif, que de nombreux amateurs viennent faire le pain à tour de rôle et que du coup le pain est de moins en moins conforme. Il faut s'attendre, pour ceux et celles qui ne participent pas à sa confection, à toutes sortes de formes, de cuisson, à des erreurs de commande, des oublis. C'est notre lot (pain) quotidien.

- Notre activité est ludique mais notre pain est alimentaire, nous ne pouvons pas fonctionner avec des commandes trop orientées sur des pains spéciaux ou des brioches qui coûtent souvent cher à la fabrication, le plus gros des commandes doit être du pain.

- Nous ne pouvons organiser nous-même des groupes pain dans les villages, les groupes doivent se constituer d'eux même et voir comment gérer les livraisons et les commandes et distribution. Chaque groupe de commande est autonome et part d'une envie et d'une organisation spontanée.

- Le prix du pain est dégressif en fonction de l'implication de chacun et des rembourse-

ments de frais kilométriques peuvent être effectués, un barème vous sera bientôt communiqué.

- Il n'y a toujours pas d'obligation de participation mais il paraît indispensable qu'au moins quelques personnes par groupe viennent voir le fournil et la fabrication.

Une vidéo est en préparation pour aider tout le monde à visualiser ce que sont les ateliers pain paysan et pour inciter chacun, chacune à nous rejoindre.

Pour venir vous aussi apprendre à faire le pain de tous, contactez-nous sans réserve, pour une fois, pour plusieurs ou pour toutes les fois !

Mais sachez que ça reste sans aucune obligations.

Voilà !

Si vous pensez que ça vaut le coup, d'organiser ou de réorganiser un groupe, allons-y ! Si vous voulez reproduire l'expérience dans votre village, avec votre four local, allons-y ! Nous sommes partant.

Et si la dynamique s'épuise, que les gens attendent plus un système classique et un pain conforme, que la prise de commandes et la distribution sont pénibles, et bien laissons de côté pour le moment, nous reprendrons peut-être plus tard :-)

Plein de bonnes choses à vous, Nico.

A-mie-calment »

\*<https://ne-np.facebook.com/groups/923095264971030/photos/>

QUIZZ

Créé par Bettina Caignault

Amis lecteurs, A vos crayons !

Contes et légendes

- 1/ Citez une dizaine de contes célèbres et merveilleux
- 2/ De quelle origine provient le conte Aladin ?
- 3/ Comment s'appelle le père de la marionnette PINOCCHIO ?
- 4/ Qui a écrit la Belle au Bois Dormant ?
- 5/ Quels sont les noms des 7 nains ?
- 6/ Quel musicien français est l'auteur de l'opéra CENDRILLON ?
- 7/ Quelle est la nature du bijou que « Peau d'Ane » a laissé tomber sans le vouloir dans la pâte du gâteau destiné au prince charmant ?
- 8/ Combien ont d'enfants les parents du Petit Poucet ?
- 9/ De quel pays est originaire le petit Chaperon Rouge ?
- 10/ Quel est le prénom du Prince Charmant qui aime la petite sirène du conte d'Andersen ?

Réponses dans le prochain numéro de notre journal municipal !

A vos corrections !

Réponses du quizz paru en février 2022 « Les Présidents »

- 1/ Louis Napoléon Bonaparte futur Napoléon 3
- 2/ Oui en effet Adolphe Thiers été président de la République
- 3/ Non l'eau de Perrier provient d'une source du Gard et a été créé en 1903
- 4/ Paul Deschanel est tombé d'un train
- 5/ Le président PAUL DOUMER est mort assassiné
- 6/ Le Père la Victoire était Georges Clémenceau
- 7/ La belle fille de Vincent Auriol se prénomait JACQUELINE
- 8/ Sa profession était aviatrice
- 9/ La V<sup>e</sup> République a été instaurée le 4 octobre 1958
- 10/ Le Général de Gaule le 18 juin 1940



Que planter, semer et faire ?

Les giboulées de mars sont caractéristiques de ce mois charnière, entre la fin de l'hiver et le début du printemps, avec des averses de pluie forte, de grêle, de neige fondue, de grésil. Ne pas se précipiter au jardin pour autant, car des froids assez rigoureux peuvent encore se produire : ces giboulées de mars marquent juste l'arrivée progressive du printemps, vous allez donc pouvoir recommencer de façon plus intense progressivement vos interventions au jardin. Les fleurs se développent de plus en plus, les protections hivernales vont pouvoir être progressivement retirées, et vous allez pouvoir vous adonner aux tailles de mars, réputées les meilleures, selon l'adage bien connu.

Au potager

Les semis de laitue, de chicorée, de fève, de choux, d'épinards, de navets, de panais, de betteraves rouges, de radis, de céleri, de pois peuvent être entrepris, tout comme poireaux que vous repiquerez fin juin pour une récolte en automne-hiver d'après. Si vous avez une mini serre au chaud, les premiers semis de tomates pourront être faits. Les aromatiques telles que le basilic, le persil, la menthe, le romarin, le thym, la ciboulette, se sèmeront aussi sous abri. Les pommes de terre peuvent être mises en terre après un bon fumage de celle-ci. Plantez également l'ail rose et l'oignon blanc. Si vous avez des artichauts,

prenez les plus beaux œilletons des pieds pour les repiquer et multiplier ainsi les pieds.

Au verger

S'il ne fait pas trop froid, taillez les arbres fruitiers et notamment la vigne. C'est la dernière ligne droite pour planter les arbres fruitiers qui devront être bien arrosés pour aider à la reprise. En revanche, c'est le moment de planter les arbustes à petits fruits rouges : groseilliers, framboisiers, cassissiers. Attachez les rameaux des arbres fruitiers palissés. Attendez que le risque de gelée ait bien disparu pour greffer en fente les cerisiers.

Au jardin d'ornement et massifs de fleurs

La taille des rosiers

C'est le mois idéal pour tailler vos rosiers grimpants et buissonnants. Attention, si vos rosiers ont été



infestés par une maladie, il est important d'évacuer afin de faire disparaître les maladies et parasites qui auraient pu sé-

journer ou apparaître pendant l'hiver.

Les massifs

C'est le moment de bêcher et de nettoyer tous les massifs en vue de les garnir de nouvelles plantes. Le bêchage est une opération importante, car elle permet d'aérer le sol, d'améliorer le drainage et d'enfouir les mauvaises herbes dans le sol à l'abri de la lumière.

La pelouse

Le printemps est le bon moment pour s'occuper de sa pelouse, que ce soit pour le semis ou la rénovation de votre gazon. Il faut scarifier et traiter la pelouse avec un anti-mousse. C'est également le bon moment pour rénover un vieux gazon.

Les fleurs de saison pointent leur nez et commencent à égayer le jardin : primevères, amélanchier, cognassier du Japon, prunus, mimosa, et évidemment l'incoutournable forsythia jaune annonciateur de l'arrivée du printemps ! Au jardin d'ornement, retirez et rangez les protections hivernales. Mettez du compost au pied des iris et des pivoines. Plantez les vivaces ainsi que les bulbes

à floraison estivale et automnale. Semez les annuelles, uniquement sous abris : pétunias, verveines, sauges, œillet d'Inde, cosmos... Pour les arbustes, taillez toutes les haies, ainsi que le camélia défleuri, l'hibiscus, le buddleia, la glycine... Taillez aussi vos derniers rosiers. Terminez la plantation des arbustes caduques à racines nues, et des arbustes persistants en motte. Traitez les lauriers-roses à la bordelaise pour éviter la bactériose ou pseudomonias qui se manifeste par des taches noires.

Bon jardinage !



Le poète

Dominique Sagne

La ronde des mois

MARS

Mars, le mois des fous,  
Qui s'amuse et bafoue  
Les lois, même de la nature.  
Un jour l'hiver perdure  
Un autre l'été semble être là.  
Mars, long mois plein de falbalas  
Où, la nature, enfin, s'éveille  
Après de longs mois de veille.

Les animaux sortent de leur torpeur  
Au milieu de ces jours trompeurs,  
Dans un environnement prometteur.  
Mais, rien n'arrête ce vilain rouspéteur,  
Qui n'en fait qu'à sa tête,  
Et, comme une vedette,  
Annonce le retour du Printemps,  
Dans une orgie de coloris, promettant,  
L'éclosion de la vie insolente  
Telle une immense vague déferlante.



N°17 - Mars 2022

LE MOT DU MAIRE



Chères Haramontoises, Chers Haramontois,

Nous voici déjà au mois de mars qui verra débiter le printemps le 20 de ce même mois et qui nous verra également changer d'heure dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27. Un autre changement nous attend et va nous impacter directement à partir du 1<sup>er</sup> avril, celui de la collecte des déchets. La CCRV, qui a la compétence de la gestion des déchets, a mis en place un nouveau système de collecte, avec un nouveau prestataire (SEPUR), nouveau système de collecte qui débutera dès le début du mois d'avril et sur l'ensemble du territoire de la CCRV (54 communes). Chacun de nous a déjà été informé de ce changement, a rempli un questionnaire, a récupéré un bac gris de collecte des ordures ménagères « pucé », et a été incité à acheter un composteur. Le but est de diminuer au maximum les déchets non recyclables (bac gris pucé à ordures ménagères) dont la collecte sera toujours hebdomadaire. Le bac « jaune » destiné aux déchets recyclables (carton, plastique, boîtes de conserve, etc...) fera l'objet d'un ramassage toutes les 2 semaines. Enfin la collecte des verres continuera à être effectuée selon un calendrier propre. En conséquence les bacs collectifs (Rue Sainte-Anne et Place des Fêtes) seront supprimés, ainsi que la collecte des déchets verts. Pour que ce changement se passe le mieux possible, je suis bien sûr à la disposition de chacun d'entre vous pour en parler, et vous trouverez dans ce numéro toutes les coordonnées du service de la CCRV en charge de la gestion des déchets. Enfin à quelques semaines de la 11<sup>e</sup> élection présidentielle au suffrage universel direct je vous informe que le bureau de vote (salle polyvalente sur la Place des Fêtes) sera ouvert les dimanches 10 et 24 avril de 8h à 19h, et j'espère que chacun d'entre nous aura à cœur de venir remplir son devoir électoral afin que le taux de participation à Haramont tant au premier qu'au deuxième tour soit supérieur à la moyenne nationale. Je sais que je peux compter sur vous, et votre sens civique.

Bien sincèrement

Christian Chauvin, Maire

À L'ÉCOLE



Nous avons le plaisir d'accueillir depuis le 21 février une nouvelle élève, Alicia, en moyenne section. Elle est franco-péruvienne et arrive tout droit de Lima où elle a vécu presque toute son enfance. Ses parents viennent de s'installer à Haramont et comme ils ne sont pas encore véhiculés, ils sont à la recherche de vélos d'occasion ou de prêt pour tous les 3. D'avance merci pour eux.

LE COIN DES "ASSOS"

Association Vie

L'association Vie a obtenu l'autorisation par le Conseil de mettre en place un espace comestible sur les abords d'une partie du chemin de la Fontaine Pareuse. Les travaux vont commencer, et notamment une taille des charmes. Des haies mortes seront confectionnées avec les branches, pour enrichir le sol et abriter de petits animaux et une culture de champignons va être mise en place avec le bois récolté. Ainsi, si cela fonctionne, bientôt et pendant plusieurs années tous les habitants pourront venir se servir librement en pleurote et shitaké. Bien d'autres choses vont être mises en place et chacun pourra y participer. Nous vous tiendrons au courant. À bientôt.

Cercle Haramontois

L'après-midi jeux s'est très bien déroulée. Nous espérons avoir plus de monde la prochaine fois. La chasse à l'œuf est prévue le lundi 18 avril. Vous recevrez prochainement une invitation pour votre ou vos enfants.

CÉRÉMONIE OFFICIELLE

Cérémonie commémorative du 60<sup>e</sup> anniversaire du "CESSEZ LE FEU" en Afrique du Nord.

Le samedi 19 mars 2022 à 10 heures 30, place de Verdun.

A l'issue de la cérémonie le verre de l'amitié, offert par le Comité FNACA, sera servi à la salle polyvalente.

Ce bulletin vous est, en partie offert, grâce au partenariat des entreprises ci-contre. Merci à elles !

**ACM RICBOURG & VIDANGES**  
TERRASSEMENT  
ASSAINISSEMENT  
VIDANGES  
Particuliers-Professionnels  
Collectivités  
4, route de Lagny - HARAMONT  
☎ 03 23 96 40 21  
acmricbourg@orange.fr  
www.acm-ricbourg.fr

**Entreprise FONSECA Pascal**  
Maçonnerie Générale  
HARAMONT  
03 23 96 20 36

**PLOMBERIE C. DELCOURT CHAUFFAGE**  
INSTALLATION  
DÉPANNAGE  
ENTRETIEN  
Fioul-Gaz-Bois-Granulés  
SANITAIRE  
1, rue de la Vallée  
HARAMONT  
☎ 03 23 96 89 46

**HORIZON!**  
Les Échos d'Haramont  
Directeur de la publication : Christian Chauvin  
Comité de rédaction : Commission communication  
Maquette et impression : Emi Pub&Com  
Document imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.  
Toute reproduction, même partielle, interdite sauf autorisation de la municipalité.